

## RAPPORT D'ÉVALUATION – 1<sup>ER</sup> CYCLE

### **Université de Limoges**

Bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle

---

### **CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**

#### **VAGUE B**

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 06/11/2020

Rapport publié le 03/05/2021



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Yannick Malevergne, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation de la politique de l'université sur la maîtrise, l'organisation et la qualité de son 1<sup>er</sup> cycle, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose d'une part, sur un dossier d'autoévaluation du 1<sup>er</sup> cycle et une synthèse de l'autoévaluation de chaque formation de 1<sup>er</sup> cycle conférant le grade de licence à ses diplômés, et d'autre part, une visite comprenant en particulier la rencontre de formations représentatives (environ 20 % de l'offre de formation) choisies conjointement et collégalement par le Hcéres et l'université.

*En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.*

# Conditions de l'évaluation

## Composition du comité d'experts

<b>Président :</b>	M. Yannick Malevergne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
<b>Expert(e)s :</b>	M. Jean de Cointet de Fillain, expert issu du monde socio-économique M. Deyo Maeztu Redin, expert étudiant, Mines ParisTech Mme Françoise Peyrard, Université Clermont Auvergne M. Alexandre Riera, Université de Perpignan Via Domitia M. Alain Trouillet, Université Jean Monnet Saint-Étienne

Le Hcéres était représenté par M. Gilles Jacoud, conseiller scientifique.

## Description de la visite sur site

**Date de la visite :** 20 janvier et 10 février 2021

### Organisation de la visite :

La visite du comité d'évaluation à l'Université de Limoges a pris la forme d'entretiens en visio-conférences. Ces entretiens ont comporté une réunion institutionnelle de deux heures avec la présidente de l'université et son équipe. Ils ont également comporté une série d'entretiens, organisés sous forme de deux ateliers parallèles d'une heure pour chaque audition, avec les responsables de 12 formations, dont 6 ont été choisies par le comité et les 6 autres par l'université.

### Liste des formations rencontrées :

- *Diplôme de formation générale en sciences médicales*, représenté par le responsable du premier cycle, un enseignant de premier cycle en sémiologie et la responsable administrative.
- *Licence Administration publique*, représentée par la responsable de la formation, directrice de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et un maître de conférences en droit public.
- *Licence Droit*, représentée par la responsable de la formation, un professeur d'histoire du droit, directeur des études de la troisième année (L3) et la vice-doyenne en charge de la formation et de la pédagogie de la faculté de Droit et des sciences économiques.
- *Licence Informatique*, représentée par le responsable de la formation, un maître de conférences en informatique, le directeur du département Informatique de la faculté des Sciences et techniques et le doyen de la faculté des Sciences et techniques.
- *Licence Langues étrangères appliquées*, représentée par le responsable de la formation et une maître de conférences.
- *Licence Physique*, représentée par la responsable de la formation, le responsable du parcours *Electronics & Optics e-Learning for Embedded Systems (EOLES)*, la directrice des études de première (L1) et deuxième (L2) années, le responsable du semestre 4 et la vice-doyenne Pédagogie de la faculté des Sciences et techniques.
- *Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives – STAPS*, représentée par le responsable du parcours *Activité physique adaptée et santé (APAS)*, département STAPS de la faculté des Sciences et techniques, la directrice du département STAPS, le responsable Pédagogie du département STAPS et la vice-doyenne Pédagogie de la faculté des Sciences et techniques.

- Licence professionnelle *Chimie et physique des matériaux*, représentée par le responsable de la formation, le doyen de la faculté des Sciences et techniques, un professeur agrégé du secondaire (PRAG) de l'Institut universitaire de technologie (IUT) en charge d'enseignements scientifiques et technologiques, et le directeur d'une société de communication, intervenant vacataire en droit du travail et communication.
- Licence professionnelle *Commerce et distribution*, représentée par le responsable de la formation et le directeur-adjoint de l'IUT du Limousin.
- Licence professionnelle *Management et gestion des organisations*, représentée par le responsable de la formation, le directeur-adjoint de l'IUT du Limousin, une PRAG en économie et gestion, et une PRAG en mathématiques.
- Licence professionnelle *Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique*, représentée par la responsable de la formation, un maître de conférences, responsable des travaux pratiques en photovoltaïque, et le directeur territorial Limousin-Périgord d'une entreprise du domaine de l'énergie, intervenant vacataire.
- Licence professionnelle *Métiers de l'informatique : conduite de projets*, représentée par le co-responsable de la formation, un maître de conférences en informatique, co-responsable de la formation et une co-responsable de la formation, directrice-adjointe du département Technologies de l'information et de la communication (TIC) de la faculté des Sciences et techniques.

### Problèmes éventuels :

Seules deux formations relevant des domaines *Art, lettres et langues* et *Sciences humaines et sociales* ont transmis leur dossier au Hcéres, traduction assumée de la volonté de la faculté des Lettres et des sciences humaines de ne pas participer à cette vague d'évaluation. C'est donc un total de 48 formations sur 59 qui a été évalué par le comité.

Les auditions n'ont pu se dérouler conformément au programme initialement prévu les 19 et 20 janvier du fait de la proximité immédiate entre l'élection de la nouvelle équipe présidentielle de l'Université de Limoges et ces auditions. L'équipe présidentielle sortante, qui avait entièrement travaillé sur le bilan, venant d'être remplacée avant la réunion institutionnelle du 19 janvier, la nouvelle présidence a demandé un report de celle-ci et elle a été reprogrammée le 10 février. On aurait pu concevoir que l'ancienne équipe soit présente à cette réunion sur le bilan. L'absence de coordination entre les deux équipes sur un sujet tel que l'évaluation de l'offre de formation de premier cycle apparaît peu compréhensible pour le comité.

## Présentation

L'Université de Limoges (UL) est une université de proximité de taille moyenne. Elle accueille un peu plus de 6 000 étudiants en licences générales et approximativement un millier en licences professionnelles (LP). Elle attire des étudiants issus, dans leur grande majorité, des territoires proches de ses lieux d'implantation (Limoges, Brive-la-Gaillarde, Égletons, Guéret, Tulle et La Souterraine). Quelques étudiants étrangers (11 % en premier cycle) complètent ces effectifs.

L'offre de formation de premier cycle de l'UL est structurée en quatre grands domaines : *Art, lettres et langues* (ALL), *Droit, économie, gestion* (DEG), *Sciences humaines et sociales* (SHS) et *Sciences, technologies, santé* (STS). Elle comporte 21 licences générales, 35 LP et 3 licences grades (secteur santé). Le domaine STS est, de loin, le plus important puisqu'il regroupe près de la moitié des formations, suivi par le domaine DEG qui en réunit un petit quart. Le reste de l'offre se répartit, dans des proportions comparables, entre les deux autres domaines.

Les formations sont portées par les facultés de Droit et des sciences économiques (FDSE), des Lettres et des sciences humaines (FLSH), de Médecine (FM), de Pharmacie (FP), des Sciences et techniques (FST) ainsi que l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Limoges et l'Institut universitaire de technologie (IUT) du Limousin.

L'UL est, en outre, porteuse d'un projet de Nouveaux cursus universitaire (NCU) dénommé « Formations en vue de l'orientation et de la réussite améliorée à l'Université de Limoges » (FORM'UL). Ce projet vise à repenser, de

manière différenciée, les rythmes d'apprentissage en premier cycle afin d'améliorer la réussite des étudiants. Il propose, notamment, quatre parcours aménagés en licence générale :

- un parcours dit *Académique*, permettant d'obtenir la licence en trois ans sans redoublement ;
- un parcours qualifié de *Rythme progressif*, destiné aux étudiants dont certains acquis sont à consolider et permettant d'obtenir la licence en quatre ans sans redoublement ;
- un parcours *Excellence*, au rythme accéléré, pour des étudiants à fort potentiel ou disposant déjà de solides acquis ;
- un parcours *Pro* adapté aux étudiants visant une insertion professionnelle immédiate à l'issue de la licence.

Ces quatre parcours sont complétés par un parcours de remise à niveau, *Tremplin*, en un an, visant soit à la réintégration des étudiants en première année de licence (L1), soit à leur réorientation.

L'établissement est également engagé au sein d'un consortium de 12 universités porteur du projet « Hybrider, partager les enseignements » (HyPE-13) sur l'hybridation des formations dans l'enseignement supérieur. Ce projet, complémentaire au précédent, vise à répondre aux besoins liés aux publics n'ayant pas accès aux lieux d'enseignement (étudiants confinés, salariés ou en formation tout au long de la vie (FTLV) par exemple). Il s'inscrit dans une démarche à long terme de partage et de création de ressources et d'accompagnement au changement des pratiques pédagogiques pour les enseignants volontaires.

On recense, par ailleurs, plusieurs conventions liant l'UL à des lycées régionaux dans le cadre des relations habituelles entre, d'une part, formations de premier cycle universitaire et, d'autre part, formations au brevet de technicien supérieur (BTS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Plusieurs accords avec le milieu socioprofessionnel existent également. Le dossier d'autoévaluation ne signale en revanche pas de partenariats véritablement structurant à l'international en dehors de la mise en place de partenariats avec la Chine et le Vietnam pour encadrer la mobilité entrante.

## Analyse globale

### L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur

L'interaction avec l'enseignement secondaire revêt une forme des plus habituelles. Elle repose, d'une part, sur une convention « de bac moins 3 à bac plus 3 », signée avec le rectorat de l'académie de Limoges en 2013, qui favorise les actions d'information et d'orientation à destination des lycéens entrant à l'Université. Elle passe, d'autre part, par des accords avec plusieurs lycées régionaux afin de préciser les relations entre les BTS et CPGE et le premier cycle universitaire. Concernant les BTS, des passerelles entrantes permettent d'intégrer les LP tandis qu'un dispositif de places vacantes en BTS est proposé à des étudiants de licence pendant le premier semestre. Pour les CPGE, les conventions proposent des validations de crédits du système européen de transfert et d'accumulation de crédits européens (*European Credits Transfer System, ECTS*), y compris pour la troisième année de licence générale (L3) en SHS. Plus original, dans le cadre de la réforme des études de santé, une nouvelle opportunité est offerte à ces élèves afin de leur permettre d'accéder aux formations du secteur santé. En 2018-2019, 303 étudiants ont bénéficié d'une passerelle entrante pour une licence (soit 9 % des admis) et 195 pour une LP.

L'UL utilise de nombreux vecteurs pour communiquer sur son offre de formation : site Internet, plaquettes, présence dans des salons, édition d'un guide des formations, journées portes ouvertes, utilisation de la Web TV et présentation dans des lycées. La grande majorité des formations mettent en œuvre l'ensemble de ces actions d'information et témoignent d'une très bonne appropriation des dispositifs déployés à l'échelle de l'établissement. La bonne coordination, dans ce domaine, entre les différents échelons de l'établissement est à souligner.

L'UL s'est bien appropriée la procédure Parcoursup qui concerne ses formations postbac. Les conseils centraux valident toutes les données et le processus est piloté au niveau central. Certaines formations reconnaissent néanmoins des insuffisances en termes d'« expression des attendus et des modalités d'accès à la formation dans Parcoursup ». Un cas particulier notable pose toutefois question : la licence *Administration publique* ne recrute pas via Parcoursup mais uniquement à bac + 2, sans qu'il soit par ailleurs précisé quelle est son

articulation avec d'autres mentions de licence recrutant via Parcoursup. Cette mention semble fonctionner comme une L3 suspendue.

Concernant les recrutements d'étudiants internationaux (Campus France notamment), les informations communiquées restent très lacunaires. Il en est de même pour les LP dont les conditions de recrutements sont peu explicites. Il est donc difficile d'apprécier cet aspect du dossier de l'UL.

Les dispositifs de préparation à l'entrée dans les formations de l'enseignement supérieur mis en place par l'UL sont satisfaisants, tant par leur nombre que leur fonctionnement. À titre d'illustration, les journées d'immersion attirent jusqu'à 1 800 participants. En outre, un travail important a été réalisé sur la réorientation des étudiants en prenant appui sur le projet FORM'UL et le parcours *Tremplin*, mais également sur un dispositif original cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine (partenariat avec le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et le Club emploi) pour les étudiants décrocheurs.

Globalement, l'UL s'investit significativement dans l'information et l'orientation des lycéens : l'établissement pilote des dispositifs variés s'appuyant sur des relations riches et structurées avec le rectorat d'académie pour l'organisation d'actions communes et témoigne d'un lien affirmé avec le territoire. Les dispositifs mis en place ont été renforcés de manière appropriée pour communiquer sur les réformes (loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) et réforme de l'accès aux études de santé). On note une bonne adhésion des équipes pédagogiques de licence générale à cette politique d'établissement. Il est à souligner que l'UL porte une attention toute particulière aux étudiants en réorientation et leur propose de nombreuses actions pour construire un nouveau projet d'études.

On regrette cependant le peu d'éléments fournis sur la communication pour les LP et sur l'information des candidats internationaux ainsi que l'absence d'éléments sur les conséquences d'un passage progressif à un pilotage par la Région académique.

## La stratégie et le cadrage de l'offre de formation

Au-delà des conventions mentionnées précédemment, l'UL communique très peu d'éléments sur l'articulation de son offre de formation avec celle des BTS et CPGE proposés par les lycées locaux. Pour les BTS, seule une description rapide de partenariats sans originalité particulière entre 4 lycées et 4 LP (sur 35) est présentée. Pour les CPGE, au-delà des conventions réglementaires entre lycées et UL permettant aux élèves de CPGE de s'inscrire à l'UL et de bénéficier de crédits ECTS, on note une collaboration pertinente entre un lycée de Limoges et la préparation aux concours B de la FST, privilégiant ainsi le partenariat avec les établissements locaux sur la concurrence.

La personnalisation des parcours et la mise en place de parcours adaptés, conformément à la loi ORE, est principalement conduite par l'établissement au travers du projet FORM'UL, qui permet d'assurer le pilotage et le financement des dispositifs avec une équipe dédiée. Un effort a été fait sur l'aspect suivi (analyse des résultats des actions) et prospective avec une réorganisation du service Formation. On regrette néanmoins une mise en œuvre encore très variable de ce dispositif d'une formation à l'autre. Il reste également beaucoup à faire sur la généralisation du contrat pédagogique de réussite.

Concernant les études de santé, les relations avec le centre hospitalier universitaire (CHU) sont précisément formalisées par une convention abordant tous les domaines d'échanges et de collaboration. Un important travail est en cours sur l'organisation des formations paramédicales portées par l'Institut limousin de formation aux métiers de la réadaptation (ILFOMER), composante de l'UL de création récente (2012). Un projet de regroupement de l'ensemble des formations du secteur santé dans des locaux communs, lancé en 2015, est sur le point d'aboutir pour donner naissance à un pôle de compétences sur le bien vieillir. Le projet est ambitieux et de nature à apporter de la cohérence au pôle de formations en santé de l'UL.

L'UL a mis en place un portail accès santé spécifique (PASS) avec 11 mineures et 4 licences *Accès santé (LAS)*. Si le PASS donne accès à toutes les filières du secteur santé, les LAS offrent des accès limités. Cette mise en place a été pilotée au niveau de l'établissement et l'UL est parvenue à maintenir sa capacité d'accueil. Un élargissement progressif des mentions LAS est prévu, ce qui est indispensable pour satisfaire aux objectifs de la réforme des études de santé.

Les LP pâtissent d'un réel manque d'articulation avec les cursus de licences générales. Un pilotage au niveau de l'établissement pour animer le dialogue entre les composantes facultaires et l'IUT paraît indispensable. L'UL en a conscience mais l'on regrette que, dans le cadre de son projet FORM'UL, le déploiement du parcours *Pro* ne soit encore que balbutiant. La réforme des LP et la création des Bachelors universitaires de technologie (BUT) devraient l'y aider et sont, à cet égard, perçues comme des opportunités par une partie des responsables de

formations. On s'étonne, cependant, que l'option de l'alternance en L3 ne soit pas explorée et donne l'impression d'être principalement perçue comme vecteur de ressources propres.

On regrette en outre que certaines LP soient encore organisées au niveau du parcours plutôt que de la mention, avec notamment des conseils de perfectionnement distincts, ce qui n'est pas conforme à la réglementation. On déplore également le non-respect des règles sur le volume minimal d'enseignements dispensés par des professionnels au sein de quelques formations. Ces manquements interrogent sur le suivi du fonctionnement des LP par l'établissement.

En termes d'articulation entre premier et deuxième cycles, à l'exception notable de la licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* – STAPS, toutes les licences générales permettent aisément une poursuite d'études en master au sein de l'UL. Cependant, l'absence de chiffres concernant le ratio entre diplômés de licence et nombre de places en première année de master (M1) ne permet pas d'identifier d'éventuels secteurs en tension ou ayant des difficultés de recrutement. Plus généralement, on regrette l'absence de politique d'établissement en matière de gestion des flux d'étudiants diplômés d'une licence de l'UL vers ses propres masters. Le nombre de saisines du portail master correspond à un niveau normal pour la taille de l'établissement, avec une augmentation liée au passage à la sélection en M1 en *Droit* (également constatée au niveau national). L'UL ne communique pas sur les taux de saisines dans les autres domaines ni sur les suites qui y ont été données.

On regrette l'absence d'indications sur la préparation aux cursus des *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) dans les licences générales ainsi que l'absence d'éléments sur les méthodes de travail permettant d'assurer la continuité des maquettes et des parcours de licences et masters.

Le cadrage des blocs de compétences reste encore largement à déployer. Le choix a été fait de travailler dans la perspective de la nouvelle offre de formation en s'appuyant sur l'axe du projet FORM'UL dédié à l'approche programme/compétences. À cause du contexte sanitaire, le travail a pris du retard et n'a été lancé qu'en octobre 2020. Une cellule est chargée, au niveau de l'établissement, du déploiement de l'approche programme/compétences et un guide à destination des équipes pédagogique a déjà été rédigé et diffusé. Les résultats sont assez hétérogènes : quelques formations sont relativement avancées dans la démarche (licences *Langues étrangères appliquées* (LEA) et *Génie civil*), d'autres sont en chemin (licences STAPS et *Sciences de la vie*) et certaines n'en sont qu'au stade de la sensibilisation. Pour 15 d'entre elles, l'alignement entre les compétences du diplômé et la maquette de formation est finalisée. À l'inverse, 27 formations (soit plus de la moitié) n'ont, au mieux, qu'amorcé leur démarche en ce sens, ce qui laisse une marge de progression importante. Il ne semble pas exister de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) au niveau établissement ni de stratégie de mise en œuvre des possibilités offertes par le nouvel arrêté licence. Chaque composante, et peut être chaque mention, fait ses propres choix.

Le lien avec la recherche se fait essentiellement par l'intervention d'enseignants-chercheurs et parfois une sensibilisation ou une ouverture en L3. On peut regretter qu'il ne soit pas systématisé (tout particulièrement en licence générale) et insuffisamment explicité et structuré.

Le projet de NCU FORM'UL, centré sur les problématiques de la loi ORE, vient, de manière pertinente, en appui à la stratégie d'établissement pour le premier cycle dans ses axes principaux (démarche compétences, parcours adaptés, réussite des étudiants). Le projet FORM'UL est fortement intégré au pilotage de l'établissement et ne fait donc pas doublon avec ses services. Les financements du NCU permettent à l'UL de déployer sa politique de réussite des étudiants et apporte le renfort d'une équipe de 12 personnes s'articulant avec chaque service concerné. Il est piloté en mode projet par la vice-présidence Formation, ce qui assure le lien avec la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

Au niveau de la stratégie d'internationalisation de son offre de formation, l'établissement identifie une faiblesse sur la mobilité encadrée. En effet, en dehors de la licence LEA et, dans une moindre mesure, des licences *Mathématiques*, *Informatique* et *Génie civil*, il n'y a pas d'accords formalisés ou les accords sont très peu actifs.

L'UL se fixe comme objectif sur la mobilité entrante de diversifier la provenance des étudiants (actuellement issus à 80 % du continent africain) et d'accroître la part des mobilités encadrées qui garantissent de meilleurs taux de réussite. L'établissement développe progressivement des parcours de formation en langue étrangère et le certificat *European studies* est accessible aux étudiants des FDSE et FLSH. L'UL déploie également des efforts d'accompagnement à la mobilité sortante qui passent par une meilleure information des étudiants et une meilleure coordination entre services centraux et composantes. La plupart des formations prévoient l'attribution de crédits ECTS pour l'apprentissage des langues. L'identification des leviers d'action reste toutefois limitée.

La stratégie d'ouverture de l'offre de formation de l'UL sur l'environnement socioprofessionnel est caractérisée par son fort ancrage territorial. Les LP sont logiquement plus engagées dans cette direction que les licences

générales, ce qui est regrettable, en particulier en ce qui concerne les mentions scientifiques. Un partenariat bien structuré existe avec les entreprises du numérique et se traduit par la mise en place récente d'un conseil de perfectionnement sectoriel unique pour les formations du secteur. Pour les autres domaines, on ne sait pas s'il existe des conventions pour formaliser les partenariats existants, en dépit de la volonté déclarée de l'établissement de développer une politique de conventionnement systématique.

Globalement, la CFVU joue le rôle de cadrage qui est attendu d'elle et les services centraux comme la vice-présidence Formation assurent la coordination entre les composantes. Cet effort de coordination n'a cependant pas démontré son efficacité. Chaque composante demeure très largement autonome dans la façon dont elle décide de s'approprier et de mettre en œuvre les éléments de cadrage de l'établissement.

Le projet FORM'UL s'intègre de manière pertinente à la stratégie de l'UL qu'il vient appuyer en apportant soutien humain, financier et méthodologique (gestion de projet, évaluation des actions conduites). Un certain nombre d'objectifs ne sont néanmoins pas encore atteints. Le cadrage de blocs de compétences n'est, en particulier, pas mis en œuvre ni décliné dans toutes les formations.

## L'accompagnement des étudiants vers la réussite

L'accompagnement des étudiants vers la réussite passe par la mise en place de parcours aménagés/différenciés dans le cadre du projet FORM'UL. Le dossier d'autoévaluation fait état, en 2019-2020, de 367 étudiants inscrits en parcours *Rythme progressif* et 263 étudiants en *Tremplin*. Une seule formation (licence *Physique*) propose un parcours *Excellence* qui ne concerne, à ce jour, qu'un nombre très limité d'étudiants. L'immense majorité des étudiants est inscrite en parcours *Académique*, qui correspond à une licence classique.

Les dispositifs de soutien et d'accompagnement sont développés et passent notamment par la généralisation du tutorat et la mise en place d'enseignements de méthodologie. Un effort significatif a été consenti par la mise en place de 15 nouveaux directeurs des études, avec pour missions l'information, le suivi et l'orientation des étudiants ainsi que par la création en 2017 d'un Service d'aide au pilotage (SAP).

Dans l'ensemble, l'établissement évalue son bilan positivement, même s'il constate que les parcours accompagnés devraient être plus nombreux, réserve à laquelle on ne peut que souscrire. Le bilan est en revanche beaucoup plus décevant s'agissant de la FTLV. Les formations tournées vers la FTLV sont pour l'essentiel les LP portées par l'IUT et l'IAE. Les licences générales des autres composantes sont peu ou pas impliquées. Une refonte de l'organisation administrative des services concernés a été initiée fin 2019 afin de combler ces lacunes, qui sont clairement identifiées par l'établissement dans son autoévaluation.

S'agissant des modalités d'enseignement hybride, l'établissement dénombre six formations proposées, partiellement ou totalement, à distance. Pour les autres formations, l'usage du numérique est raisonnablement développé et repose pour l'essentiel sur des modalités traditionnelles (dépôt de documents, cours et/ou exercices en ligne, outils collaboratifs via l'espace numérique de travail). Pour la majorité des formations, entre 20 % et 50 % des enseignements font appel à ces dispositifs. Le projet HyPE-13 devrait permettre de renforcer encore ces pratiques. La sensibilisation aux enjeux professionnels du numérique est, en revanche, beaucoup plus lacunaire : elle est totalement absente dans plus de 10 formations. Seules 5 formations assurent cette sensibilisation par l'usage d'outils numériques par les étudiants dans le cadre de leur cursus et rendent obligatoire le passage de la certification Pix.

Les modalités pédagogiques diversifiées (évaluation par les pairs, méthodes d'amphithéâtres actifs, jeux sérieux) sont davantage développées. La majorité des formations s'autoévalue à un niveau 4 sur 5 dans ce domaine.

Le bilan est donc globalement positif, même si le développement du numérique dispose d'une large marge de progression, en s'appuyant notamment sur les leçons de la crise sanitaire qui semblent avoir mis en évidence l'importance de former les équipes pédagogiques à ces pratiques.

Un forum stage et emploi ainsi qu'un forum de l'alternance sont organisés par le Pôle formation et vie étudiante, en lien avec les composantes. Dans plus de 70 % des formations, plus de 20 % des enseignements correspondent à des actions de préprofessionnalisation. Les stages sont largement développés : pour toutes les licences, au moins 20 % des enseignements de la formation sont destinés à la recherche de stages ou au monde socioprofessionnel. Le nombre de crédits ECTS destinés aux stages et projets est cependant nul pour la licence *Droit*.

À l'inverse, très peu de formations de premier cycle proposent une certification professionnelle. Cette lacune est expliquée par une forte dépendance avec la structuration du monde socioprofessionnel associé en termes de métiers visés ainsi, selon le dossier d'autoévaluation, que par une confusion interne avec la certification Pix

ou le certificat de Compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES). Il n'est pas fait état de perspectives d'amélioration ou d'actions visant à développer ces certifications.

Les apports des pairs à la réussite étudiante reposent principalement sur le déploiement de contrats étudiants dans le cadre du tutorat ou du monitorat, ainsi que sur les associations étudiantes, dont le nombre et les domaines d'intervention ne sont cependant pas quantifiés ni qualifiés.

La sensibilisation des étudiants à l'éthique et à l'intégrité scientifique est bonne, toutes les formations s'étant saisies de la question mais, pour l'essentiel, de façon informelle. Rares sont celles pour lesquelles plusieurs enseignements et/ou conférences sont spécifiquement dédiés à cette thématique.

L'engagement étudiant est valorisé par l'octroi de points bonus au second semestre après soutenance d'un rapport de synthèse. Aucune donnée chiffrée n'est fournie à ce sujet sur lequel le dossier est moins disert et moins précis que sur les autres items. Ce critère est donc difficile à évaluer.

Globalement, l'accompagnement des étudiants vers la réussite est assuré de façon satisfaisante à l'UL. Les actions de l'établissement dans ce cadre sont principalement tournées vers l'acquisition des savoirs fondamentaux, en lien avec son positionnement comme université de proximité.

Une attention particulière est portée à la réussite en licence pour laquelle des moyens importants et innovants sont déployés. L'université est pionnière en matière de parcours aménagés, même si ceux-ci ont encore vocation à être développés. Les stages et la professionnalisation des étudiants sont également largement développés. À l'inverse, l'établissement est moins avancé sur des sujets tels que l'international, la place du numérique ou la reconnaissance de l'engagement étudiant.

## La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés

Les indicateurs de réussite utilisés par l'UL ont dû être redéfinis en cours de contrat du fait du déploiement progressif du projet FORM'UL. Ils ont été amenés à évoluer avec la généralisation du contrat pédagogique pour la réussite étudiante afin de mesurer la réussite de l'étudiant à l'aune des objectifs de son contrat. L'établissement fournit malheureusement peu d'éléments en dehors de la liste de ce qu'il projette de faire en lien avec l'évolution des modalités pédagogiques et des règles de compensation/validation. Dans l'attente, l'UL se repose sur les indicateurs définis par le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI) tout en les considérant comme complexes à appréhender.

Plus de la moitié des formations qui ont renseigné l'objectif qualité correspondant dans leur autoévaluation se positionnent aux échelons 2 ou 3 avec une analyse essentiellement par parcours au sein des mentions, et non pas des profils et des cursus étudiants, ce qui ne permet que peu de rétroaction pour repenser l'offre de formation. Selon leur autoévaluation, les LP semblent sensiblement plus capables de mesurer la réussite et de connaître et analyser le devenir de leurs diplômés que les licences générales.

L'établissement a repensé son dispositif de suivi de l'insertion professionnelle en réponse aux remarques de la précédente évaluation, avec une approche plus globale, à la fois en ce qui concerne les données récoltées, les procédures, l'organisation et les outils utilisés.

Le SAP a pour l'instant essentiellement produit les indicateurs demandés par les missions de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) dans le cadre du suivi de la loi ORE durant l'année 2019-2020 sur la réussite étudiante, la réorientation et les bacheliers technologiques et ceux demandés par le Hcéres pour l'autoévaluation.

La période 2017 à 2020 a été perturbée pour l'observatoire, dont l'activité a glissé vers le contrôle de gestion et la soutenabilité et s'en est essentiellement tenu à répondre aux demandes du MESRI pour les enquêtes nationales annuelles, parfois complétées par des enquêtes menées par les responsables de formation et donc sans garantie d'homogénéité ni de rigueur méthodologique ou de correction des biais divers. L'établissement ne fait d'ailleurs référence qu'aux données des dernières remontées ministérielles publiées en *open data*, pour les diplômés de 2016 correspondant aux accréditations de la période antérieure.

Le SAP a été complété en 2020 par une cellule « analyse et prospective », dotée de deux assistantes-ingénieures en analyse et prospective, pour mieux accompagner l'établissement dans le pilotage de sa stratégie. Il fonde sur cette cellule des espoirs dans le cadre du projet FORM'UL pour reconstruire son dispositif et produire enquêtes et indicateurs en appui à la redéfinition de la notion de réussite étudiante, en plus de la réponse aux demandes ministérielles pour les enquêtes nationales.

À ce jour, les enquêtes d'insertion professionnelle ou du devenir des diplômés et les suivis de cohortes s'en tiennent aux demandes du MESRI. L'établissement reconnaît ne pas avoir de résultats probants sur la période d'évaluation et fait le constat de faibles taux de réponses aux enquêtes, ce qui conduit à une analyse très variable du suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des diplômés selon les mentions et parcours. Les poursuites d'études ne sont ni enquêtées ni analysées. L'établissement propose un indicateur pour les LP, mais les données ne sont disponibles que pour très peu de formations. Les responsables de formation s'en remettent donc essentiellement à leurs propres enquêtes (listes et questionnaires spécifiques, réseaux sociaux, réseaux d'anciens) quand ils en mettent en œuvre.

Globalement, la mesure de la réussite et de l'insertion professionnelle est défailante sur la période d'évaluation du fait d'un facteur externe (loi ORE), qui a obligé l'UL à redéfinir la notion même de réussite, et de facteurs internes qui ont empêché de disposer d'enquêtes et d'indicateurs autres que ceux réclamés par la tutelle ou des évaluateurs externes.

Néanmoins l'établissement est conscient de l'enjeu de pilotage de son offre de formation et a mis en place une organisation qui devrait lui permettre de redresser la barre s'il maintient le cap sur les moyens alloués au SAP et à la cellule « analyse et prospective » pour cette mission. Il bénéficie déjà de sa participation au réseau des NCU pour ce qui concerne la redéfinition d'indicateurs de réussite.

## Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs

L'UL a mis en place dès 2016 un catalogue numérique de 12 formations à la pédagogie à destination des enseignants. Ces efforts sont toutefois peu connus ou reconnus au sein des composantes. Plus de 80 % des membres des équipes pédagogiques déclarent n'avoir suivi aucune de ces formations. Des cafés numériques et cafés pédagogiques ont également été organisés mensuellement depuis fin 2016 pour des retours et partages d'expérience. La participation y est malheureusement limitée.

En termes d'accompagnement des enseignants à la transformation pédagogique, la FST et le Pôle formation et vie étudiante ont mis en place des journées dédiées à la pédagogie universitaire et numérique. Elles réunissent entre 50 et 80 participants. Des formations à destination des intervenants pour enseigner en anglais ont également été récemment organisées.

Un laboratoire vidéo permet d'accompagner les enseignants dans la réalisation de supports audiovisuels. Mais seules 46 vidéos ont été produites dans ce cadre depuis 2016 (soit une dizaine par an). D'autres expériences de soutien de proximité sont déployées depuis 2019. L'établissement déclare souhaiter capitaliser sur l'effet de la crise sanitaire, qui a permis de créer une véritable dynamique sur ces questions, grâce notamment au travail de la cellule de continuité pédagogique en lien avec les équipes pédagogiques. Pour déployer cette politique, l'UL s'appuie sur un axe du projet FORM'UL mis en place en 2018.

Le bilan est en demi-teinte, ces formations étant, en particulier, peu connues et reconnues.

Le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) est proposé à l'UL depuis 2016. Ce portefeuille est utilisé dans les unités d'enseignement (UE) de professionnalisation. 79 accompagnateurs ont été formés à la démarche PEC et 20 formations de premier cycle incluent ce dispositif dans leur maquette, mais seuls 2 300 étudiants ont un compte PEC. L'effort de sensibilisation des étudiants doit donc se poursuivre. L'établissement envisage pour cela le déploiement d'un nouvel outil du type Karuta, plus adapté à l'approche par compétences.

La mise en cohérence de la structure de la formation avec les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est très satisfaisante, celle-ci étant supérieure à 65 % pour la très grande majorité des formations.

Les salles d'apprentissage actif sont peu répandues. L'UL Factory a évolué en Médialab, recentré sur la production de ressources audiovisuelles au service de l'ensemble des usagers de l'UL. Il est par ailleurs fait état du Fablab 19 de Brive-la-Gaillarde, de l'espace CodeMAKER à Limoges ou encore du Learning Lab de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges - École nationale supérieure de céramique industrielle (ENSIL-ENSCI), sans que l'investissement de l'université dans ces structures ne soit clairement explicité et mesurable. Le déploiement d'amphithéâtres permettant la captation et l'interactivité à distance ainsi que de studios cours était prévu au premier semestre de l'année 2020-2021.

Globalement, les enseignants et enseignants-chercheurs disposent d'un certain nombre d'appuis afin de perfectionner et de moderniser leurs pratiques professionnelles. Ces outils restent cependant assez méconnus et peinent à transformer en profondeur les usages. Le peu de succès des formations à la pédagogie ou la dynamique modeste de la création de supports audiovisuels illustrent cette difficulté.

L'université est consciente de ces lacunes et envisage notamment de proposer un plan de formation à destination des enseignants de l'établissement, renforcée, conçue et partagée par l'ensemble des composantes, ainsi qu'un accompagnement des responsables de formations pour l'animation d'équipes pédagogiques actives.

## L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

L'établissement propose une structure assez complexe pour son dispositif de contrôle qualité, avec un service « Offre de formation et qualité » rattaché à la « Direction études, formation professionnelle et alternance » du « Pôle formation et vie étudiante ». Ce service comprend quatre agents, dont un assistant-ingénieur recruté dans le cadre du projet FORM'UL. Il n'est pas intégré au SAP, avec lequel il travaille en « étroite collaboration » dans le cadre du projet FORM'UL, ce qui peut surprendre. On regrette donc l'absence d'un organigramme précisant les positionnements relatifs de ces différents services qui aurait permis de mieux comprendre la répartition des rôles et des responsabilités dans les dispositifs de contrôle qualité.

Une démarche de certification a été engagée par le service de la formation continue et l'IUT depuis 2016 mais n'a toujours pas abouti à ce jour, ce qui est un handicap à l'approche de l'échéance réglementaire de fin 2021 pour l'alternance. Un accompagnement est prévu pour accélérer ce mouvement. Les dispositifs de démarche qualité cités par l'établissement sont, d'une part, l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants et, d'autre part, le déploiement des conseils de perfectionnement.

L'établissement pilote l'évaluation des formations avec un chargé de mission auprès de la vice-présidence de la CFVU et s'inscrit dans une démarche proactive qui a permis de passer d'un taux de réponses aux enquêtes de suivis de 16,7 % en 2017-2018 à 45,8 % en 2018-2019. Aucune information n'est donnée sur le contenu, la méthodologie, les publics enquêtés ni les résultats.

L'établissement indique qu'« une évaluation des enseignements devrait être développée », ce qui n'est donc pas le cas, même si un tiers des formations (majoritairement des LP) s'autopositionnent au niveau 5 sur l'objectif qualité. Les degrés d'avancement sont très hétérogènes, avec un tiers des formations aux niveaux 1 ou 2. L'évaluation des enseignements n'est donc, à ce jour, pas pilotée et semble ne reposer que sur des initiatives majoritairement individuelles.

Concernant les conseils de perfectionnement, leur déploiement est plus avancé, avec plus des trois quarts des formations qui s'autopositionnent au degré d'avancement 4 ou 5 (correspondant à un bon fonctionnement du conseil) et une prise en main du pilotage du dispositif par la CFVU. Un cadrage établissement des conseils de perfectionnement impose la participation de professionnels extérieurs mais n'est pas mis en place dans toutes les licences.

L'établissement ne décrit pas un véritable processus de constitution de l'offre de formation. Celle-ci a en effet été reconduite, de manière quasi-identique, à partir de l'offre de formation précédente. L'établissement précise les évolutions intervenues en cours de contrat, qui découlent essentiellement d'une adaptation de l'offre sous l'effet d'éléments extérieurs (dont les réformes diverses), sous le contrôle et la validation de la CFVU. L'UL justifie cet état de fait par l'impact et les contraintes imposées par le plan de retour à l'équilibre financier (PREF) qu'elle a dû mettre en place en 2018.

L'établissement admet s'appuyer encore assez largement sur les évaluations externes ex post plutôt que sur une démarche qualité interne pour faire évoluer ses formations et ne s'inscrit donc pas dans une démarche d'amélioration continue de son offre de formation.

Aucun processus d'évaluation ou d'autoévaluation de la qualité de l'offre de formation n'est décrit en dehors des dispositifs précédents.

Les évolutions de l'offre de formation entre le début et la fin du contrat ont été peu nombreuses et ont découlé essentiellement d'éléments extérieurs et des contraintes du PREF. Une attention particulière a été portée sur les questions de soutenabilité financière des LP, dont les demandes d'ouverture sont conditionnées à la capacité d'autofinancement par l'alternance. L'établissement affirme désormais vouloir appuyer sa démarche prospective sur le SAP mis en place dans le cadre du projet FORM'UL. On ne peut que souscrire à cette affirmation.

Globalement, l'établissement ne pilote pas réellement une démarche qualité de l'offre de formation et apparaît encore aujourd'hui en réaction ou en appui sur des éléments extérieurs pour faire évoluer son offre, avec une forte dispersion des initiatives. Le déploiement des conseils de perfectionnement constitue un élément très positif mais l'établissement est très en retard sur l'évaluation des enseignements et une démarche

d'autoévaluation des formations. Le projet FORM'UL apparaît comme un atout pour lui permettre de progresser rapidement grâce aux moyens apportés.

## Conclusion

### Principaux points forts

- Une bonne appropriation de la procédure Parcoursup par l'UL et la mise en place d'une communication efficace à destination du secondaire.
- Un projet de NCU FORMU'L qui constitue une réelle opportunité de développement d'une offre de formation innovante et distinctive en premier cycle.
- Un fort ancrage territorial.

### Principaux points faibles

- Des éléments de cadrage de l'établissement qui, lorsqu'ils existent, apparaissent très diversement pris en considération par les formations et composantes qui les portent.
- Un suivi des étudiants sur les volets réussite et insertion professionnelle largement insuffisant, voire défaillant.
- Une absence de politique en termes de démarche qualité et des retards inquiétants sur le volet certifications.

### Recommandations

L'existence d'un règlement général des études permettrait un pilotage plus efficace en évitant la dispersion des cadrages de l'établissement et une adhésion plus large des responsables de formations aux éléments qu'ils contiennent.

L'UL devrait veiller à disposer d'enquêtes et d'indicateurs s'appuyant sur des méthodologies rigoureuses et éprouvées afin d'améliorer les taux de réponses et la complétude des résultats. Ceci permettrait de rendre inutiles les enquêtes qui dispersent l'énergie des responsables de formation et dont la fiabilité relative ne permet pas un usage au bénéfice du pilotage de la stratégie de formation de l'établissement.

L'UL devrait mettre en place une véritable stratégie de déploiement d'une démarche qualité à l'échelle de l'établissement avec un organigramme adapté à sa mise en œuvre.

La stratégie d'ouverture de l'offre de formation sur l'environnement socioprofessionnel mériterait d'être renforcée en licences générales.

Le déploiement de l'alternance ne devrait pas être abordé seulement en termes de capacité à lever des moyens financiers pour équilibrer les comptes mais devrait faire partie d'une stratégie globale de FTLV.

### Points d'attention

Une licence générale ne peut pas fonctionner selon les modalités dites de licence « suspendue » (licence *Administration publique* par exemple). De telles situations, lorsqu'elles se présentent, ne peuvent perdurer et les formations concernées doivent évoluer de façon à proposer un cursus complet allant de la première à la troisième année.

Une licence générale, dont l'objectif premier est la poursuite d'études en master, doit permettre, de manière effective, cette poursuite d'études. Il n'est donc pas normal de constater que certaines filières n'offrent aucun débouché dans leur prolongement naturel au sein de l'établissement (en dehors des masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*) ou par le biais de co-accréditations (licence *STAPS* par exemple).

Une LP est tenue de faire dispenser au moins 25 % de ses enseignements par des professionnels compétents. Il est essentiel que les formations ne respectant pas cette obligation réglementaire prennent les mesures

correctives qui s'imposent (LP Commerce et distribution, LP Métiers de l'électronique : microélectronique, optronique et LP Métiers du BTP : bâtiment et construction par exemple).

Liste des formations n'ayant pas transmis leur dossier d'autoévaluation :

- licence Géographie et aménagement ;
- licence Histoire ;
- licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales ;
- licence Lettres ;
- licence Sciences de l'éducation ;
- licence Sciences du langage ;
- licence Sociologie ;
- LP Aménagement paysager : conception, gestion, entretien ;
- LP Métiers du livre : documentation et bibliothèques ;
- LP Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web ;
- LP Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel.

## Observations de l'établissement

Limoges, le 7 avril 2021

Isabelle KLOCK-FONTANILLE  
Présidente de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES

Département d'Evaluation des Formations  
2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS



Affaire suivie par

Eric ROUVELLAC  
Vice-président CFVU  
[eric.rouvellac@unilim.fr](mailto:eric.rouvellac@unilim.fr)

Sylvain BENOIT  
Directeur du Pôle Formation et Vie  
Etudiante  
[accreditation2022@unilim.fr](mailto:accreditation2022@unilim.fr)

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation du 1<sup>er</sup> cycle**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe du Pôle Formation et Vie Etudiante remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse parfaitement le bilan du 1<sup>er</sup> cycle sur la période évaluée. Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Nous souhaitons apporter plusieurs observations à ce rapport, observations que vous trouverez en page n°2.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Isabelle KLOCK-FONTANILLE



## DÉFINITION DES ERREURS FACTUELLES ET DES OBSERVATIONS

### OBSERVATIONS

Il s'agit d'éléments de réponse ou d'analyse constructive au regard du rapport d'évaluation.

Les observations ne constituent pas des compléments d'informations au dossier initial d'évaluation, mais peuvent apporter des précisions sur des modifications récentes.

Elles ne doivent **en aucun cas** :

- Faire référence à des personnes ou constituer des attaques personnelles,
- Comporter des demandes de correction d'erreurs factuelles, car ces observations sont publiées pour chacun des rapports.

Les observations doivent être déposées sur la GED au plus tard à la date limite indiquée.

*N.B : dans le cas où il n'y aurait **pas d'observations à formuler** sur les rapports, il est demandé de le stipuler dans un courrier officiel (avec en-tête et signature) à déposer sur la plateforme GED au plus tard à la date indiquée.*

### LISTE DES OBSERVATIONS :

1. P5 : « On aurait pu concevoir que l'ancienne équipe soit présente à cette réunion sur le bilan. L'absence de coordination entre les deux équipes sur un sujet tel que l'évaluation de l'offre de formation de premier cycle apparaît peu compréhensible pour le comité. »

**Observation** : L'équipe actuelle s'associe à cette remarque. Il convient toutefois de préciser que l'ancienne équipe a été sollicitée pour participer à l'audition du 10 février 2021 en compagnie de l'équipe nouvellement élue et qu'elle a refusé de s'y associer

2. P6 : « Un cas particulier notable pose toutefois question : la licence Administration publique ne recrute pas via Parcoursup mais uniquement à bac + 2, sans qu'il soit d'ailleurs précisé quelle est son articulation avec d'autres mentions de licence recrutant via Parcoursup. Cette mention semble fonctionner comme une L3 suspendue. »

**Observation** : La licence d'administration publique est portée par les IPAG dont la vocation est de préparer aux concours de la fonction publique. Les IPAG ont été créés par le décret n° 85-1243 du 26 novembre 1985 et leurs missions sont établies par le décret n°2013-756 du 19 août 2013. Tous les IPAG fonctionnent à partir de la licence 3 en vertu des textes réglementaires qui fondent leur statut. La formation débute donc en L3, et accueille, sur sélection, des étudiants titulaires d'un diplôme à bac plus deux qui souhaitent préparer des concours de la fonction publique (catégorie A et B) et qui sont issus de BTS, de DUT ou encore des étudiants qui ont un niveau supérieur comme des titulaires d'une licence ou master. L'équipe a vocation à finaliser le projet professionnel de ces personnes qui souhaitent se réorienter, se reconverter ou encore affiner leur préparation aux concours de la fonction publique.

3. P7 : « Concernant les recrutements d'étudiants internationaux (Campus France notamment), les informations communiquées restent très lacunaires. Il en est de même pour les LP dont les conditions de recrutements sont peu explicites. Il est donc difficile d'apprécier cet aspect du dossier de l'UL. »

**Observation** : L'Université de Limoges est adhérente du dispositif CEF-PASTEL depuis 2008. Depuis l'année universitaire 2009/2010, les étudiants internationaux sont recrutés dans le cadre de cet applicatif qui est aujourd'hui l'application

Études en France. Plus de 80% des étudiants internationaux sont concernés par cette procédure dématérialisée. L'offre de formation de l'établissement est paramétrée dans cet applicatif. Les candidatures des étudiants sont traitées avec cet outil par les gestionnaires de dossiers et les responsables de formation selon les calendriers et les procédures spécifiques décidés par la DGESIP et le ministère des affaires étrangères.

L'Université de Limoges est précurseur en matière d'accueil des étudiants internationaux puisqu'elle a mis en place un guichet unique d'accueil avec centralisation en un seul lieu des différents services afin d'accompagner les étudiants dans la réalisation des formalités liées à l'installation en France. Le Bureau d'Accueil International (BAI) poursuit les objectifs suivants à destination des publics internationaux entrant à l'Université de Limoges : transmettre de l'information préalable, offrir un guichet unique pour toutes les formalités administratives, aider les étudiants dans la recherche d'un logement

L'Université de Limoges a obtenu, le 1er juillet 2019 et pour quatre années, le Label "Bienvenue en France" de niveau 1. Outre l'équipe du Pôle International, des référents « internationaux » sont présents dans chaque composante.

L'établissement a accueilli 1860 étudiants internationaux en 2018/2019 et 2221 en 2019/2020. L'établissement est également titulaire de la charte ERASMUS.

Pour ce qui concerne les conditions de recrutement en LP, le recrutement s'opère à travers l'outil e-candidat. Les conditions d'admission et les calendriers associés sont détaillés sur la page web de chaque formation (onglet admission) au sein du site central qui présente l'ensemble des formations de l'établissement ([www.unilim.fr](http://www.unilim.fr)). Ces informations sont également présentes sur les sites web des composantes.

4. P7 : « l'UL communique très peu d'éléments sur l'articulation de son offre de formation avec celle des BTS et CPGE proposés par les lycées locaux »

**Observation** : Un travail est en cours avec le Rectorat de l'Académie de Limoges afin d'établir une cartographie complète des partenariats entre l'Université de Limoges et l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire. Ce travail permettra de renforcer et structurer plus encore le lien entre les établissements en facilitant les collaborations autour des formations et également le développement des passerelles (entrantes et sortantes) entre établissements.

5. P7 : « Il reste également beaucoup à faire sur la généralisation du contrat pédagogique de réussite. »

**Observation** : L'université de Limoges est pleinement consciente de son retard dans le déploiement des contrats pédagogiques de réussite qui ne sont pas encore en place dans toutes les composantes. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec l'AMUE pour une présentation de l'outil CONPERE en vue de son déploiement sur l'ensemble de l'établissement.

6. P7 : « On s'étonne, cependant, que l'option de l'alternance en L3 ne soit pas explorée et donne l'impression d'être principalement perçue comme vecteur de ressources propres. »

**Observation** : La formation par l'alternance est une priorité majeure de l'équipe présidentielle actuelle. La politique de développement de cette modalité de formation s'appuie sur la construction consolidation du CFA-sup et du service de formation continue, deux piliers essentiels permettant l'accompagnement des projets de formation par l'apprentissage ou par les contrats de professionnalisation. Un travail de fond est mené au sein de l'Université de Limoges pour clarifier les enjeux pédagogiques, les enjeux en termes de partenariats avec le monde socio-économique, fluidifier les circuits financiers assurant les ressources humaines, le fonctionnement et les investissements en faveur de la formation par l'alternance. Ce travail répondra parfaitement aux enjeux sociétaux concernant la formation professionnelle.

7. « Plus généralement, on regrette l'absence de politique d'établissement en matière de gestion des flux d'étudiants diplômés d'une licence de l'UL vers ses propres masters. »

**Observation** : Chaque composante assure le lien entre ses licences et ses masters par des campagnes d'information ciblées auprès de ses propres étudiants. Cette proximité est aussi le gage d'une information et une sensibilisation personnalisés. Les effets ne sont pas neutres puisque les chiffres montrent que 54 % des étudiants inscrits en première année de master sont issus d'une licence/LP de l'établissement. Néanmoins, il est évident qu'une analyse fine des flux entre licences et masters permettra de développer une politique volontariste auprès de nos propres étudiants.

8. P8 : « On regrette l'absence d'indications sur la préparation aux cursus des Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans les licences générales ainsi que l'absence d'éléments sur les méthodes de travail permettant d'assurer la continuité des maquettes et des parcours de licences et masters. »

**Observation** : Les étudiants de la FLSH, FDSE et de la FST intéressés par les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation peuvent s'inscrire, en L2 et L3, à la formation « i MEEF » (Initiation aux Métiers de l'Enseignement dans le Système Éducatif Français), organisée par l'Inspé de Limoges, sous forme de cours, de stages (24h) et d'ateliers. Ces parcours comprennent des UE spécifiques (préparation au concours de professeurs des écoles par du renforcement en mathématiques et en français) et une UE proposée par l'INSPE axée sur la préprofessionnalisation. En 2020-2021, 197 étudiants de L2 et 238 de L3 ont suivi le parcours iMEEF proposé par l'INSPE.

9. Le cadrage des blocs de compétence reste encore largement à déployer. [...] A l'inverse 27 formations (soit plus de la moitié) n'ont au mieux qu'amorcé leur démarche en ce sens, ce qui laisse une marge de progression importante.

**Observation** : Le contexte de la crise sanitaire qui perdure depuis mars 2020 a considérablement freiné la mise en œuvre des blocs de compétence au sein des formations. Les éléments avancés dans le rapport résultent de l'analyse des grilles critériées et reposent également sur une lecture large des blocs de compétence (notamment le phasage avec les fiches RNCP). Dans la continuité de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, les équipes pédagogiques ont travaillé de façon autonome pour structurer leur offre de formation et articuler leurs contenus en blocs de compétences et de connaissances. Il s'agit là d'une première étape d'une démarche plus globale et approfondie développée dans le cadre du projet Form'UL. En effet, les équipes vont progressivement être accompagnées pour construire leur référentiel de compétences puis leur référentiel de formation. A ce jour, cette démarche est amorcée dans certaines formations de licence générale (STAPS, Chimie, Physique, Eco-Gestion) et quelques licences professionnelles. D'autre part, un accompagnement à la mise en place des Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) dans le cadre de la réforme du BUT est engagé dans tous les départements. Il est à noter qu'une dynamique de déploiement de cette approche programme Démarche par compétences est en train de s'installer dans notre établissement avec des équipes, de plus en plus nombreuses, qui se manifestent pour être accompagnées. En ce sens l'Établissement finalise un plan de déploiement sur 4 ans pour les licences générales.

Le cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) est en cours de réflexion, il est directement lié à la conception des futures maquettes et de l'articulation entre l'évaluation des connaissances et l'évaluation des compétences identifiées.

10. P8 : « Au niveau de la stratégie d'internationalisation de son offre de formation, l'établissement identifie une faiblesse sur la mobilité encadrée. En effet, en dehors de la licence LEA et, dans une moindre mesure, des licences Mathématiques, Informatique et Génie civil, il n'y a pas d'accords formalisés ou les accords sont très peu actifs.

**Observation** : L'UL se fixe comme objectif sur la mobilité entrante de diversifier la provenance des étudiants (actuellement issus à 80 % du continent africain) et d'accroître la part des mobilités encadrées qui garantissent de meilleurs taux de réussite. L'établissement développe progressivement des parcours de formation en langue étrangère et le certificat European studies est accessible aux étudiants de la FDSE et de la FLSH. Le DU Business Management (créé en 2014), porté conjointement par l'IUT du Limousin et l'IAE de Limoges, permet à des étudiants issus de formations tertiaires, déjà titulaires d'un diplôme universitaire équivalent à 120 crédits ECTS, de développer leurs compétences en management dans un contexte international, et ce dans un environnement multiculturel. L'UL déploie également des efforts d'accompagnement à la mobilité sortante qui passent par une meilleure information des étudiants et une meilleure coordination entre services centraux et composantes. Une articulation accrue de l'accompagnement propose à la fois par les services centraux (Pôle International) et, en proximité, les services de relations internationales des composantes, a permis de mieux faire connaître non seulement les différentes opportunités de mobilité mais également les différentes étapes d'une démarche de mobilité sur un plan administratif et pédagogique. Un accent a plus particulièrement été mis sur les informations relatives aux aides financières disponibles (Erasmus, Région, AMIEB, Conseils départementaux...). Il n'en reste pas moins que nos efforts doivent être décuplés pour soutenir encore plus efficacement les projets de mobilité internationale de nos étudiants.

11. P8 : « Pour les autres domaines, on ne sait pas s'il existe des conventions pour formaliser les partenariats existants, en dépit de la volonté déclarée de l'établissement de développer une politique de conventionnement systématique. »

**Observation** : Tous les partenariats donnent lieu à conventionnement et les conventions sont validées et archivées dans un outil de gestion électronique de documents.

12. P10 : « La période 2017 à 2020 a été perturbée pour l'observatoire, dont l'activité a glissé vers le contrôle de gestion et la soutenabilité et s'en est essentiellement tenu à répondre aux demandes du MESRI pour les enquêtes nationales annuelles, parfois complétées par des enquêtes menées par les responsables de formation et donc sans garantie d'homogénéité ni de rigueur méthodologique ou de correction des biais divers. L'établissement ne fait d'ailleurs référence qu'aux données des dernières remontées ministérielles publiées en open data, pour les diplômés de 2016 correspondant aux accréditations de la période antérieure. »

**Observation** : L'université est parfaitement consciente de ses lacunes concernant le suivi de l'insertion professionnelle de ses étudiants. Le service d'aide au pilotage (SAP) a mis en place un outil dynamique qui permettra aux équipes pédagogique d'obtenir de manière aisée les données relatives à l'insertion professionnelle de ses étudiants. Ce travail se poursuivra par le renforcement des liens avec les composantes qui réalisent des enquêtes de proximité. On devra à terme définir un cadre général permettant de fiabiliser et d'harmoniser la production des données. Ces données devront permettre une analyse à différents niveaux de la relation formation/emploi.

13. P11 : « L'UL a mis en place dès 2016 un catalogue numérique de 12 formations à la pédagogie à destination des enseignants. Ces efforts sont toutefois peu connus ou reconnus au sein des composantes. Plus de 80 % des membres des équipes pédagogiques déclarent n'avoir suivi aucune de ces formations. »

**Observation** : La communication de ces formations à la pédagogie est maintenant mieux relayée par la DRH. Des outils de communication spécifiques (pages web, Moodle) sont en cours de construction de manière à ce que les enseignants puissent en prendre connaissance de manière aisée. Globalement Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs sont à présent mieux communiqués aux personnels.

14. P11 : « Le déploiement d'amphithéâtres permettant la captation et l'interactivité à distance ainsi que de studios cours était prévu au premier semestre de l'année 2020-2021.

**Observation** : Le déploiement des outils de captation sur l'ensemble des amphithéâtres (25) de l'Université ainsi que sur des salles de TD (100) est en cours de déploiement. L'ensemble sera finalisé à la rentrée 2021.

15. P12 : « Une démarche de certification a été engagée par le service de la formation continue et l'IUT depuis 2016 mais n'a toujours pas abouti à ce jour, ce qui est un handicap à l'approche de l'échéance réglementaire de fin 2021 pour l'alternance. »

**Observation** : La démarche est en cours : un cabinet conseil a été recruté afin d'accompagner l'Université dans sa démarche de certification. Le travail portera dans un premier temps sur l'apprentissage et la VAE avant d'être étendu à la formation professionnelle. L'objectif est d'être certifié Qualiopi le 1er janvier 2021.

16. P13 : « L'existence d'un règlement général des études permettrait un pilotage plus efficace en évitant la dispersion des cadrages de l'établissement et une adhésion plus large des responsables de formations aux éléments qu'ils contiennent. »

**Observation** : Un règlement général des études existe bel et bien au niveau de l'établissement. Il est voté en CFVU et en CA. Il est actualisé régulièrement. L'an dernier par exemple, il a fait l'objet de vote en CFVU (23 juin 2020) et CA (03 juillet 2020) sur les points suivants :

- prise en compte du PASS et des LASS, précisions sur le contrôle continu intégral, dispositions concernant les formations « hybrides » et l'organisation des examens, ajout de l'annexe descriptive au diplôme comme document obligatoire pour étudiants diplômés de licence et master.
- Mise en place d'une charte de bonne conduite pour l'usager lors des enseignements et évaluations à distance.

Le règlement général des études est mis en ligne sur le site institutionnel de l'établissement à la rubrique inscriptions.

Enfin, il est mis en lien dans le cadre du processus des inscriptions administratives en ligne sur APOWEB. Les étudiants doivent cocher obligatoirement leur connaissance des règlements et donner différents consentements (dans le cadre du RGPD) au moment de leur IA web.

17. L'établissement pilote l'évaluation des formations avec un chargé de mission auprès de la vice-présidence de la CFVU et s'inscrit dans une démarche proactive qui a permis de passer d'un taux de réponse aux enquêtes de suivi de 16,7 % en 2017-2018 à 45,8 % en 2018-2019. Aucune information n'est donnée sur le contenu méthodologique, les publics enquêtés ni les résultats.

**Observation** : L'évaluation des formations par les étudiants concerne l'ensemble des écoles, instituts et facultés de l'Université soit pour 2019-2020, 15 556 étudiants. La campagne d'évaluation se fait en ligne entre avril et septembre avec une relance par mail aux étudiants chaque semaine. Dès le 25 septembre, les directeurs et doyens ont à leur disposition les résultats afin qu'ils puissent être utilisés lors des conseils de perfectionnement. Le questionnaire porte essentiellement sur les informations sur le contenu de la formation suivie (88,3% estiment avoir été bien informés), sur l'articulation pédagogique des matières ou UE entre elles (80,4% sont satisfaits), sur les moyens pédagogiques mis à disposition (88,1% sont satisfaits), sur les qualités pédagogiques des enseignants (87,7% sont satisfaits), sur les possibilités de réorientation, de passerelles (seulement 47% considèrent être suffisamment informés). Dans l'ensemble 89,5% des étudiants estiment que leur formation a répondu aux attentes.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)